



RÉGLEMENT JOURNÉE DÉCOUVERTE 2014-2015

Centre de Rééducation et structures associées

SOMMAIRE

1 - Préambule.....	3
2 - Objectifs.....	3
3 - Opérationnalités	4
3 - 1 - Choix des activités de découverte	4
3 - 1 - 1 - Adaptations / Handicaps	4
3 - 1 - 2 – Particularités aux activités de pleine nature (aquatique)	5
3 - 1 - 3 - Tenue vestimentaire	5
3 - 2 - Choix des dates et des activités de découverte.....	6
3 - 2 - 1 – Choix des dates	6
3 - 2 - 2 – Choix des activités de découverte	6
3 - 3 - Inscription	7
3 - 3 - 1 - Licence	7
3 - 3 - 2 – Certificat Médical.....	7
3 - 4 - Droit à l'image.....	8

1 - Préambule

Les Centres de Rééducation (CR) accueillent des personnes dont l'état de santé nécessite des soins de suite et de réadaptation. Leurs principales missions consistent à rééduquer – réadapter et réinsérer, des patients atteints de pathologies neurologiques, traumatologiques et orthopédiques.

En parallèle, le Comité Départemental Handisport d'Ille et Vilaine (CDH 35) a pour mission de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel sur le département de l'Ille et Vilaine.

Suite à plusieurs échanges avec les éducateurs sportifs spécialisés intervenant au sein même des centres de rééducation, il est apparu qu'il manque un maillon pour conduire le patient à une poursuite de la pratique sportive dès la sortie du parcours de soin.

En effet, ce n'est pas parce que le patient pratique une Activité Physique Adaptée (APA) lors de sa rééducation en centre qu'il la poursuit une fois de retour chez lui.

Cette coupure peut avoir plusieurs causes dont la première qui est un manque d'information sur les structures accessibles et les disciplines adaptées (au handicap du patient) qui peuvent leur être proposées ; la seconde cause et elle est tout aussi importante, est la problématique de transport, c'est pourquoi, le CDH 35 se doit de développer le maillage de l'offre pratique sur tout son territoire et pas seulement sur Rennes Métropole.

2 - Objectifs

Face à ce constat, le CDH 35 a souhaité travailler conjointement avec les CR en proposant aux patients, des après-midi d'initiation et de découverte aux activités handisportives en lien avec les clubs locaux.

Ce temps de pratique à l'extérieur et la rencontre avec une structure sportive accessible présentent plusieurs intérêts :

- ✓ Permettre aux patients d'avoir un lien avec le milieu extérieur (clubs ou sections Handisport, clubs ordinaires accessibles, rencontres de handisportifs, entraîneurs,...),
- ✓ Proposer une APA qui sort du parcours de soin habituel (découverte d'une nouvelle activité),
- ✓ Rencontrer d'autres personnes en situation de handicap provenant des différentes structures du département,
- ✓ Connaître les possibilités de pratique sportive pour faciliter le choix d'une activité sportive et la pratiquer régulièrement à la sortie.

3 - Opérationnalités

3 - 1 - Choix des activités de découverte

Au niveau de la mise en œuvre, le CDH 35 souhaite que le choix des activités de découverte se fasse en concertation avec les CR au moment de la réunion de rentrée annuelle de la mi-septembre.

En effet, chaque service des sports des CR proposant des APA, il est plus opportun de répondre à leurs attentes de pratique extérieure et non celles habituellement pratiquer au sein même du centre.

Il est à noter que chacune des structures se rend sur le lieu de pratique par ses propres moyens. Aucune prise en charge financière ne sera possible par le CDH 35.

3 - 1 - 1 - Adaptations / Handicaps

Avant chacune des journées de découverte, le CDH 35 transmettra aux CR les possibilités d'adaptations de l'activité au regard de la structure choisie pour la découverte. De ce fait, les éducateurs sportifs des CR pourront sélectionner au mieux les patients potentiels à chacune des initiations.

Exemple :

- ✓ *Lors de l'activité cyclisme, l'entreprise Vélo Fasto viendra en complément du Handisport Rennes Club (tandem, tandem tricycle et handbike) ce qui permettra de multiples possibilités de pratique comme par exemple l'utilisation supplémentaire de vélos couchés pouvant être utilisé par des hémiplegiques.*
- ✓ *Lors de l'activité athlétisme, l'entreprise Orthofiga sera présente en plus du Comité Départemental d'Athlétisme 35 afin de permettre aux personnes amputées de s'essayer à une épreuve de course ou de lancer.*

On ne peut pas parler de sports sans penser aux consignes de sécurité, c'est pourquoi chacune des activités proposées sera encadrée par un éducateur sportif qualifié choisi par le CDH 35.

Pour que chacune des initiations se déroulent en toute sécurité et afin de préserver le « corps » des patients, une attention particulière sera apportée aux risques d'escarres.

Il est vrai que les patients venant ponctuellement pour une découverte n'auront pas forcément du matériel adapté à leur morphologie ou type de handicap ; c'est pourquoi, les éducateurs sportifs référents de chacun des centres de rééducation devront veiller à la bonne installation de leur sportif pour éviter les points de pressions et les blessures lors d'un transfert.

3 - 1 -2 – Particularités aux activités de pleine nature (aquatique)

Tous les participants ne devront pas avoir pas de craintes ou de peur autour de l'eau dans un contexte naturel (autre que la piscine). En effet, lors de la pratique, il peut arriver que le canoë / aviron / bateau chavire (dessaie) ; il faut dans ce cas de figure s'assurer que le pratiquant ne paniquera pas en ayant la tête sous l'eau ou peu de visibilité sous l'eau, etc .

Exemple du Canoë/Kayak :

- **Extrait du Code du sport** en matière de sécurité pour la pratique du kayak :
"Les pratiquants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger, ou présentent un certificat d'une autorité qualifiée. »

Ce texte ne comporte aucune adaptation pour les personnes handicapées. Ce texte n'indique pas si le test se fait avec ou sans aide de flottaison. Il n'indique pas non plus un temps limite pour faire les 25 mètres.

Le **Test de Non panique** est **obligatoire** pour les **mineurs** alors que les personnes majeures attesteront d'elles-mêmes auprès de l'encadrant.

Le test n'étant pas obligatoire pour les personnes majeures, nous attirons votre attention à s'assurer que la personne est en capacité de pratiquer en toute sécurité en :

- ✓ **n'ayant pas peur de s'immerger dans l'eau,**
- ✓ **se déplaçant seul dans l'eau,**
- ✓ **étant retournée à la piscine depuis son handicap.**

3 - 1 -3 - Tenue vestimentaire

Certaines activités sportives seront réalisées en extérieures, nous dépendront donc des conditions climatiques.

Afin de limiter le risque d'hypothermie, plus fréquentes chez les personnes handicapées, il est important de prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques.

N'hésitez à pas vous assurez et / ou à inciter vos patients à prévoir des vêtements chauds.

Pour des conditions climatiques plus chaudes, veiller aux protections contre le soleil : crème solaire / lunette de soleil / casquette.

Une tenue vestimentaire bien adaptée aux conditions climatiques et très important car celle-ci permettra aux pratiquants une pratique plus confortable et plus agréable, facteur essentiel pour la poursuite ou non de l'activité en question !

3 - 2 - Choix des dates et des activités de découverte

3 - 2 -1 – Choix des dates

Lors de la première année de la mise en place de ce projet de découverte (2012-2013), le CDH 35 proposait des activités sportives bimestrielles. Au regard du bilan de fin d'année et d'un commun accord avec les cadres de santé des centres de rééducation, nous sommes passés à une **fréquence mensuelle** sur l'année sportive 2013-2014.

L'engouement de ces découvertes ayant fait ses preuves, c'est pourquoi nous maintenons cette fréquence mensuelle qui de plus ne désorganise pas le planning des éducateurs en APA au sein même des centres.

Les dates sont définies arbitrairement par le CDH 35 par rapport à un souci d'organisation en interne car il faut prendre en compte les modalités d'encadrement et les disponibilités des structures sportives adaptées participant à cette initiative.

A l'inverse, le jour et l'horaire proposé est toujours le même à la demande des centres de rééducation : le **jeudi de 14h00 à 16h00**.

3 - 2 -2 – Choix des activités de découverte

Tout comme le début du projet, ce sont les centres de rééducations qui valident le choix définitif des activités proposées. Celles-ci sont entérinées le jour de la réunion annuelle de rentrée et ce jusqu'en Septembre de l'année qui suit (*Annexe 1*).

Il est important de souligner que les activités proposées sont différentes de celle proposées quotidiennement dans le centre de rééducation pour ainsi étoffer l'offre de pratique de ce dernier et pour se diversifier au mieux !

La nouveauté de cette année (2014-2015) est que le CDH 35 souhaite que les patients puissent avoir accès au créneau de Boccia et Sarbacane des clubs et sections Handisport du département s'ils le désirent :

- ✓ **Bruz** – Jeanne d'Arc de Bruz : Mardi 15h00 – 17h00
- ✓ **Redon** – Office Intercommunal des Sports de Redon : Jeudi 13h30 – 15h00
- ✓ **Rennes** - Handisport Rennes Club : Lundi 14h00 – 17h30
- ✓ **St Malo** – Cercle Jules Ferry : Mercredi 15h00 – 17h00

3 - 3 - Inscription

3 - 3 - 1 - Licence

Afin d'assurer les personnes s'initiant à une activité de découverte, il est **obligatoire** que le comité prenne une licence « Pass'Sport » à la journée.

Afin de pouvoir prendre cette licence, il nous faut remplir des champs obligatoires sur l'outil licence en ligne et c'est pourquoi, nous vous demandons de remplir avec attention toutes les rubriques de la fiche d'inscription (*Annexe 2*)

Cette fiche sera à retourner par mail ou courrier, **au moins le lundi en amont de la journée.**

La participation financière à l'égard de chacun des participants est fixée à **2 €/personne** correspondant à la prise de la licence Pass'Sport Handisport (journée) permettant d'être assuré lors des activités de découverte.

Pour les licenciés Handisport à l'année, les frais d'inscriptions seront **GRATUITS**. En effet, les pratiquants déjà en possession d'une licence sont automatiquement couverts sur toutes les manifestations nationales Handisport.

3 - 3 - 2 – Certificat Médical

La prise d'une licence va de paire avec le certificat médical, c'est pourquoi nous demandons aux éducateurs sportifs des centres de vérifier que les pratiquants aient bien une autorisation médicale quant à la pratique de l'activité choisie avant leur arrivée sur le site.

Pour cela, il y a deux solutions, faire remplir le certificat médical par le médecin :

- ✓ A chacune des journées de découverte et ainsi cocher uniquement la discipline correspondant à la journée
- ✓ En cochant toutes les disciplines que le patient peut essayer sans contre indication médicale.

Pour plus de facilité, vous pouvez utiliser le certificat médical type de la Fédération Française Handisport (*Annexe 3*) répertoriant toutes les activités Handisport.

***REMARQUE :**

Pour certaines activités sportives plus couteuses en encadrement, nous serons amenés à augmenter la participation financière

3 - 4 - Droit à l'image

Le CDH35 souhaiterait pouvoir utiliser les différentes prises de vues, photos réalisées durant toutes ces journées de découvertes afin d'en faire la promotion sur son site internet, réseaux sociaux, etc...

- ✓ Toute personne s'inscrivant aux journées de découverte reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement.
- Toute personne inscrite aux journées découvertes donne **tacitement** son autorisation de droit à l'image. La personne s'y opposant devra en faire part à l'organisateur avant le début des activités sportives.
- Pour les mineurs, toutes inscriptions valent autorisation de prise de photos/vidéo.
Dans le cas contraire, les jeunes ou les personnes accompagnants devront signaler leurs oppositions aux prises de vues avant le début des activités sportives.



**un jeudi par mois
de 14h à 16h**

à destination
des patients
de centres
de rééducation

JOURNEES DECOUVERTE HANDISPORT

24/09/2014*

Athlétisme

09/10/2014

Equitation

20/11/2014

Escrime

18/12/2014

Basket fauteuil

22/01/2015

Tir à l'arc

19/02/2015

Escalade



19/03/2015

Tir sportif

30/04/2015

Tennis

21/05/2015

Cyclisme

18/06/2015

Aviron

9/07/2015

Char à voile

2014-2015

* mercredi

INSCRIPTION JOURNÉE DÉCOUVERTE - CENTRE DE RÉÉDUCATION

ACTIVITÉ

Structure

Civilité Monsieur Madame

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Téléphone

Mail

Type de Handicap

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amputé supérieur | <input type="checkbox"/> Paraplégique |
| <input type="checkbox"/> Amputé inférieur | <input type="checkbox"/> Tétraplégique |
| <input type="checkbox"/> IMC | <input type="checkbox"/> Hémiplégique |
| <input type="checkbox"/> Handicap neurologique d'origine périphérique | <input type="checkbox"/> Handicap neurologique évolutifs |
| <input type="checkbox"/> Handicap orthopédique | <input type="checkbox"/> Autres |

- | | |
|---|--------------------------------------|
| Déplacement <input type="checkbox"/> Debout | <input type="checkbox"/> En fauteuil |
| Pratique sportive <input type="checkbox"/> Debout | <input type="checkbox"/> En fauteuil |

INSCRIPTION JOURNÉE DÉCOUVERTE - CENTRE DE RÉÉDUCATION

ACTIVITÉ

Structure

Civilité Monsieur Madame

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Téléphone

Mail

Type de Handicap

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amputé supérieur | <input type="checkbox"/> Paraplégique |
| <input type="checkbox"/> Amputé inférieur | <input type="checkbox"/> Tétraplégique |
| <input type="checkbox"/> IMC | <input type="checkbox"/> Hémiplégique |
| <input type="checkbox"/> Handicap neurologique d'origine périphérique | <input type="checkbox"/> Handicap neurologique évolutifs |
| <input type="checkbox"/> Handicap orthopédique | <input type="checkbox"/> Autres |

- | | |
|---|--------------------------------------|
| Déplacement <input type="checkbox"/> Debout | <input type="checkbox"/> En fauteuil |
| Pratique sportive <input type="checkbox"/> Debout | <input type="checkbox"/> En fauteuil |



Certificat médical handisport

Je soussigné(e), Docteur _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE CE JOUR

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ Sexe : Masculin Féminin

Et n'avoir constaté AUCUNE CONTRE-INDICATION à la pratique sportive

de compétition

de loisir

Remarques restrictives éventuelles : _____

Remarques :

→ Le code du sport impose la présentation préalable d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de non contre-indication avant la délivrance d'une licence sportive

- Systématiquement pour toute première demande de licence (*article L231-2 du code du sport*)
- Annuellement pour tout compétiteur (certificat datant de moins d'un an) (*article L231-3 du code du sport*)
- Conformément à l'article L231-2 du code du sport, la FFH exige pour tout renouvellement de licence, pour un pratiquant, un certificat médical.

→ Multiactivité

Le code du sport précise : « ...un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée »

Ce qui veut dire que ce certificat ne peut être délivré pour « toute activité » et qu'il doit préciser telle(s) ou telle(s) activités.

D'où l'obligation de cocher les activités pratiquées page 2

→ Ne pas oublier de dater et signer le certificat.